

Avoir un âne chez soi

L'âne est un animal très attachant. Plus petit et plus rustique que le cheval, il s'entretient sans grande difficulté. Mais cette résistance ne doit pas faire oublier qu'avoir un âne chez soi nécessite des soins et une surveillance quotidienne. Il est hors de question de l'abandonner à lui-même dans sa pâture !

Cette fiche abordera l'entretien quotidien de l'âne. Il existe des fiches spécifiques sur les maladies de l'âne, la reproduction de l'âne et l'âne âgé.



L'identification

Tous les équidés (donc les ânes, même s'ils ne sont pas de race) présents sur le territoire français doivent être identifiés (décret d'octobre 2001 modifié en 2004 et 2008). L'identification de l'âne repose sur :

- Le relevé des caractéristiques : année de naissance, signalement (y compris les marques acquises telles que le tatouage ou les marquages au fer) et éventuellement typage ADN pour contrôle de filiation,
- La pose d'un transpondeur électronique (« puce ») dans l'encolure,
- L'enregistrement de ces données dans la base SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés),
- L'attribution d'un nom et d'un numéro de matricule européen, éventuellement l'attribution d'une race ou d'une appellation,
- L'édition d'un document d'identification et d'une carte d'immatriculation.

La pâture / l'alimentation

Le plus simple et le plus naturel pour l'âne est de vivre en extérieur, toute l'année. La superficie nécessaire pour accueillir un âne dans de bonnes conditions varie selon la qualité de l'herbage. Si la pâture est riche, on peut raisonnablement estimer que 5.000 m² (un demi-hectare) sont suffisants pour un âne. Cette surface assure une alimentation correcte pendant une grande partie de l'année ; il suffit d'ajouter une complémentation en hiver, avec du foin par exemple, lorsque l'herbe ne pousse plus. Si la pâture est plus petite, il est indispensable de prévoir une alimentation complémentaire avec du foin, voire un aliment concentré, dont les quantités distribuées seront adaptées à la taille de la pâture (n'hésitez pas à vous faire conseiller par votre vétérinaire pour le calcul des rations). Enfin, mettez à la disposition de votre âne une pierre à sel afin de lui apporter les sels minéraux et les oligo-éléments qu'il ne trouve pas toujours dans son alimentation.

> 1.000 m² est la taille minimale de la pâture pour que l'âne puisse faire de l'exercice. En dessous de cette surface, cela n'est pas possible.

Plus la pâture est proche de votre habitation, et plus la surveillance de l'âne sera aisée. Prévoyez un accès facile pour les véhicules du vétérinaire et du maréchal-ferrant. L'idéal est de pouvoir disposer sur la pâture de l'électricité et d'un point d'eau courante ou d'une source d'eau naturelle (mare alimentée par une source, étang, rivière...). Sans arrivée d'eau, il faut installer un abreuvoir (une vieille baignoire par exemple) et le remplir régulièrement ; il faudra vérifier le niveau d'eau tous les jours et casser la glace éventuelle en hiver. Enfin, un râtelier extérieur abrité de la pluie permet la distribution de fourrage.

Pour délimiter la pâture, préférez des barrières en bois ou en béton ou une clôture électrique (dont vous vérifierez régulièrement le bon fonctionnement), mais surtout pas de fils barbelés qui peuvent occasionner de graves blessures aux animaux.

Prévoyez un abri bien orienté, protégé des vents dominants (ouvert vers l'est), situé dans un endroit sec, à proximité de l'entrée de la pâture. Les dimensions de l'abri doivent être au minimum de 3 m (largeur) sur 3 m (profondeur). Les ânes étant de petites tailles, une hauteur de 2,50 m au point le plus haut suffit (sauf pour les grands ânes, comme les baudets du Poitou, il faut alors viser 2,70 m, comme pour un abri cheval). Il peut être utile de prévoir des aménagements complémentaires à l'abri, en particulier un box, pour enfermer l'âne en cas de besoin (maladie, visite du maréchal-ferrant ou du dentiste). Prévoyez également un ou plusieurs anneaux (installés à 1,20 m de hauteur) afin de pouvoir l'attacher. Le box comportera une mangeoire et un abreuvoir.



Enfin, si c'est possible, une haie (avec des espèces d'arbres adaptées, non toxiques bien sûr !) offre une bonne protection contre le vent et le soleil. Les ânes utilisent les troncs pour se gratter.

La vermifugation

L'âne peut héberger des parasites intestinaux et des parasites pulmonaires.

Etablissez, avec l'aide de votre vétérinaire, un plan annuel de vermifugation (date, vermifuge employé, dose) adapté au mode de vie de votre âne, à son âge, au niveau d'infestation, au mode d'alimentation, à son activité et à vos moyens financiers. Les produits utilisés pour vermifuger les ânes sont ceux existant pour les chevaux. Le nombre moyen de vermifugation est théoriquement de 4 par an, à chaque changement de saison, mais il peut être diminué ou augmenté en fonction des risques et du résultat des coproscopies, qui évaluent le nombre d'éléments parasitaires (œufs, larves, adultes) par gramme de matière fécale. Elles sont le meilleur moyen de déterminer les parasites réellement présents chez l'âne.

La plupart des parasites émettent des œufs éliminés dans les crottins. Le risque est que les ânes, même vermifugés régulièrement, se réinfestent rapidement. L'idéal est alors de ramasser les crottins régulièrement et de les emmener au tas de fumier. Cette technique est vraiment contraignante surtout s'il y a plusieurs ânes sur la pâture. La rotation des pâtures devient alors impérative, en délimitant de petites surfaces à l'aide de clôtures électriques et en effectuant une rotation toutes les 3 semaines environ.

La vaccination

Grâce à la vaccination, on peut protéger l'âne contre :

La rhinopneumonie

Avoir un âne chez soi

Même si les souches virales qui touchent les ânes ne sont pas tout à fait les mêmes que celles qui touchent les chevaux (et donc que les vaccins développés pour les chevaux protègent un peu moins bien les ânes), la vaccination est fortement conseillée lorsque les ânes sont au contact de chevaux, pour les ânesses qui vont à la reproduction chez des étalonniers avec des étalons et des baudets et lorsque les effectifs asins sont importants (au-delà de 5-6 ânes),

La grippe

La vaccination est fortement conseillée. Elle devient obligatoire à partir du moment où l'âne sort de votre propriété privée : transport, participation aux concours de race et lors de nombreuses foires,

Le tétanos

La vaccination est fortement conseillée, car le risque est réel pour l'âne,

La rage

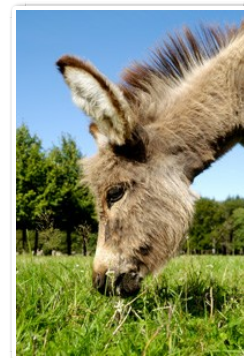
La France étant officiellement indemne de rage, la vaccination n'est pas obligatoire. Votre vétérinaire vous conseillera selon le risque.

Le protocole dépend de l'âne, de son mode de vie, du contexte épidémiologique et du type de vaccin utilisé. Il repose sur une primovaccination (1ère vaccination consistant en 1 ou 2 injections à un mois d'intervalle selon les vaccins), suivie par des rappels (généralement tous les ans).

Les soins dentaires

L'âne présente fréquemment des affections dentaires : usure irrégulière, parodontose (dents qui bougent) avec dépôt de tartre, fractures, pointes (aspérités pointues formées en avant de la 1ère prémolaire ou en arrière de la dernière molaire) et surdents (aspérités pointues formées sur le bord des molaires, du côté externe sur la mâchoire supérieure et du côté interne sur la mâchoire inférieure)...

Si vous suspectez une affection dentaire chez votre âne, adressez-vous à un dentiste équin (vétérinaire) ou à un technicien dentaire équin (non vétérinaire) qui sauront porter un diagnostic et effectuer les soins nécessaires, avec un matériel (pas-d'âne, râpe, lime...) adapté à la petite taille de la bouche de l'âne. En dehors de tout problème particulier, vous pouvez prévoir des bilans annuels. En effet, les dents de l'âne poussent en s'usant de façon permanente, mais irrégulière, il est impératif de râper les molaires et les prémolaires régulièrement.



Les soins aux pieds

Un parage régulier est nécessaire pour assurer la fonction de locomotion (c'est-à-dire conserver de bons aplombs ou rectifier les aplombs défectueux) et donner une forme correcte, voire esthétiques, au sabot et au pied.

La fréquence de parage est fonction du mode de vie et du degré de travail de l'âne : au minimum une fois par an, l'idéal étant 3 ou 4 fois/an pour que les séances soient plus courtes, donc plus faciles à supporter ! Demandez à votre vétérinaire ou votre maréchal-ferrant de vous montrer quelques « gestes de base » qui vous permettront de patienter entre deux interventions d'un professionnel.

Si l'âne est ferré, l'intervention du maréchal-ferrant sera plus fréquente : tous les 6 à 10 semaines en moyenne.

L'adoption d'un âne doit être un acte réfléchi :

- C'est un engagement moral et financier important. Rappelons qu'un âne vit plusieurs dizaines d'années !
- Adopter un âne, c'est souvent l'adopter pour la vie : il est difficile de placer, et encore plus de vendre, un âne adulte.
- Un âne n'est pas un petit cheval et il ne faut pas en espérer tout à fait la même chose (monte, attelage, travail en longe...)
- L'âne est un compagnon souvent décevant pour les jeunes enfants : ils ne peuvent s'en occuper seuls et les contacts sont moins faciles qu'avec un poney par exemple.